



Résolution 2025-06-R03

SUBVENTION COURSE ANNUELLE

Attendu que la course annuelle revient à un format présentiel.

Attendu le cout d'inscription est de 8\$

Il est résolu que la section locale 10005 subventionne les inscriptions de nos membres à hauteur de 3\$ par membre, afin que le cout d'une inscription soit de 5\$ par membre.

Il est de plus résolu que la subvention ne devra pas dépasser 500\$

Proposée par Caroline Garceau

Secondée par Kelly Pothier

Adoptée le

Kelly Pothier

Secrétaire SEI 10005